

JURICAF



Source : site Juricaf

Titre

Juricaf

Auteur(s)

AHJUCAF (Association des cours suprêmes judiciaires francophones)

Date

En ligne depuis 2004

Éditeur(s)

AHJUCAF (Association des cours suprêmes judiciaires francophones)

Partenaires : Université Paris 1 (Laboratoire Normologie Linguistique et Informatique du droit), 24ème, La loi des Ours, Lexbase, Réseau ALioka Avocats, Open Law, Juriconexion, ADIJ

Soutien : Organisation internationale de la Francophonie

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données
Outil

Périodicité

Variable

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

Juricaf propose de rassembler dans une base unique et gratuite la jurisprudence de l'ensemble des cours suprêmes francophones des pays membres de l'AHJUCAF, ainsi que de quelques autres juridictions (première instance, appel pour certains pays ; juridictions internationales dont la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA ; décisions traduites de certaines juridictions non francophones). La couverture des collections est disponible [sur cette page](#). Plus de 1,6 millions de décisions sont disponibles, provenant de 48 pays et institutions francophones.

Clefs d'utilisation

Juricaf propose 2 modes de recherche :

- une recherche simple par mots-clés ;
- une recherche avancée, qui permet entre autres de restreindre les résultats à un ou plusieurs pays, à une période donnée et de filtrer les décisions par numéro d'affaire, numéro NOR ou ECLI, avocat général, rapporteur, avocat, etc.

Il est également possible, depuis la page d'accueil, de cliquer directement sur un pays pour afficher les décisions correspondantes.

À l'issue d'une recherche, la base permet de mettre en place une veille jurisprudentielle à l'aide de flux RSS.

Fiche réalisée par : Fanny FALTOT (SCD PARIS NANTERRE), le 09/12/2019

Mise à jour : Pauline WALTREGNY (SCD PARIS NANTERRE), le 24/01/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).